

Inauguration Innate pharma – Biotech Luminy à Marseille

Mercredi 5 mai 2010

Discours du Président Eugène Caselli

Monsieur le président du directoire d'Innate Pharma,
Monsieur le Premier vice-président de la Chambre de commerce,
Monsieur l'adjoint au maire de Marseille,
Mesdames et messieurs,

Nous nous trouvons ici au cœur de la stratégie de développement qui oriente l'action de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole dans le domaine essentiel de l'économie de la connaissance et, notamment, dans la filière santé/biotech.

Fort de six facultés et grandes écoles, le Parc scientifique et technologique de Marseille Luminy accueille, outre ses 8 200 étudiants, des centaines de chercheurs, ingénieurs et techniciens, une trentaine de laboratoires de recherche, et des PME de haute technologie dans le secteur des sciences du vivant. Cet ensemble est tout à fait complémentaire des autres pôles scientifiques de la ville, je pense notamment au Technopôle Marseille Provence et à ses laboratoires en mécanique, optique ou informatique.

Nul ne contestera l'utilité et l'opportunité d'une telle stratégie, résolument fondée sur les atouts que nous, Français et Européens, possédons toujours dans les sciences du savoir et les technologies les plus en pointe, alors même que la crise économique et sociale fragile un peu plus encore nos industries déjà soumises à la très rude concurrence internationale.

Pour mettre en œuvre sa politique, notre communauté urbaine peut s'appuyer sur sa Direction du développement économique et des affaires internationales.

Son action se développe autour de quatre grands axes. D'abord, une aide à la décision par l'offre de services qui est faite aux porteurs de projets. Ensuite, une aide à l'implantation, qui concerne les aspects fonciers et immobiliers, les services à la personne, l'accessibilité, etc. Troisième axe : l'accompagnement des entreprises dans le montage de leurs dossiers en matière d'aide aux investissements et de création d'emplois. Enfin, une aide au recrutement, afin de faciliter le contact entre les entreprises et le réseau des différents partenaires en charge de l'emploi. Plusieurs outils permettent de contribuer utilement au développement de la filière biotech/santé. C'est le cas de l'incubateur impulse d'entreprises souvent issues des laboratoires. C'est également le cas du pôle de compétitivité Eurobiomed, qui regroupe de grands groupes industriels, des PME, des start-up et divers organismes de recherche.

La communauté urbaine contribue au fonctionnement de ce pôle de compétitivité dont les priorités sont les maladies infectieuses et tropicales, l'accompagnement et les soins du vieillissement, les cancers rares et agressifs, l'immunologie, etc. Il faut encore citer l'association Grand Luminy technopôle, qui assure une activité de pépinière, dans des locaux appropriés aux activités santé/biotech, ainsi que la promotion et l'animation du Parc scientifique et technologique.

Quant à l'offre foncière et immobilière que notre communauté urbaine propose aux start-up de la filière biotech, elle est maintenant considérable : 18 200 mètres carrés sont mis à disposition des entreprises à Marseille Luminy. Notre objectif est d'avoir réalisé 30 000 mètres carrés de locaux d'ici 2015 sur le Technopôle de Luminy. Et, à la Ciotat, les nouveaux espaces proposés par le parc Athélia V sont notamment destinés aux entreprises du secteur biotech/santé, en synergie avec Luminy.

Dans le cadre du Plan Campus et la perspective de l'université unique Aix-Marseille, qui sera la plus grande de France, en partenariat avec les collectivités territoriales, MPM contribuera à hauteur de 165 millions d'euros. Il lui revient de développer l'économie par l'innovation. Ce qui se fait ici dans le cadre du programme Luminy Biotech.

MPM doit aussi améliorer la desserte des sites de Luminy et du pôle de l'Etoile qui regroupe les espaces de Château-Gombert et de Saint-Jérôme, tous trois très excentrés, et aménager leurs entrées et leur intégration au tissu urbain. Cela se traduira par la création de lignes de bus à haut niveau de service, pour desservir et désenclaver les deux pôles, et par l'aménagement des espaces extérieurs des campus, la création de stationnements, de cheminements piétonniers et d'espaces paysagers.

Consciente des besoins et des atouts de son territoire, Marseille Provence Métropole s'efforce dans le cadre de ses larges compétences de développer des espaces propices à l'implantation et à l'expansion des différents acteurs d'une filière économique de grand avenir.

Je vous remercie.